

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
1. IDENTIFICATION DU PRODUIT

- Désignation commerciale : **TECSEL 620**
- Utilisation : **Biocide pour utilisation industrielle**
- Fournisseur : **TECSEL 10, rue de Lorival 59113 SECLIN FRANCE**
- N° de téléphone d'urgence : **03.20.02.10.10**

Pays	Organisme consultatif officiel	Adresse	Num. d'appel d'urgence
FRANCE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy - Base Nationale Produits et	29 avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny F-54035 Nancy Cedex	+33 (0)3 83 32 36 36
FRANCE	ORFILA		+33 (0)1 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS
2.1. Classification de la substance ou du mélange
2.1.1. Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]


GHS05 corrosion

Skin. Corr.1B H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves



GHS07

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Texte intégral des phrases H et EUH, voir paragraphe 16.

2.1.2. Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE


C ; Corrosif

R34 Provoque des brûlures



Xi ; Sensibilisant

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

Texte intégral des phrases R, voir paragraphe 16.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
2.2. Éléments d'étiquetage
Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogramme(s) CLP



GHS05 GHS07

CLP Mention d'avertissement : Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)

 Mentions de danger (Phrases H) : H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée



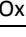



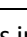
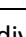
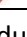
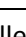
 Conseils de prudence (Phrases P) : P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage.
 P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
 P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
 P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Description : Biocide à base d'isothiazolone

· Composants contribuant aux dangers:		
CAS: 7631-99-4 EINECS: 231-554-3 Reg.nr.: 01-2119488221-41	nitrate de sodium  O R8  Ox. Sol. 2, H272;  Eye Irrit. 2, H319	< 2,5%
CAS: 55965-84-9 Numéro CE: 611-341-5 Numéro index: 613-167-00-5	mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)  T R23/24/25; C R34;  Xi R43;  N R50/53  Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 3, H331;  Skin Corr. 1B, H314;  Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410;  Skin Sens. 1A, H317	1,5%

Les Nos. CAS pour les composantes individuelles sont: CIT 26172-55-4, MIT 2682-20-4.

Textes des phrases R-,H- et EUH: voir paragraphe 16.

3.2. Mélanges

Non applicable

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS
4.1. Description des premiers secours

Premiers secours	: INTERVENIR TRES RAPIDEMENT - ALERTE UN MEDECIN - NE JAMAIS FAIRE BOIRE OU FAIRE VOMIR SI LE PATIENT EST INCONSCIENT OU A DES CONVULSIONS. Sous la douche, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé (y compris les chaussures).
Après inhalation	: Amener la victime à l'air libre, à l'aide d'une protection respiratoire appropriée. Mettre au repos. Eviter le refroidissement (couverture). Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin.
Après contact avec la peau	: Laver immédiatement et abondamment avec de grandes quantités d'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever vêtements et chaussures contaminés. Consulter immédiatement un médecin.
Après contact avec les yeux	: Rincer immédiatement avec une solution oculaire ou avec de l'eau en maintenant les paupières écartées pendant 15 minutes. Alerter les services d'urgences et consulter un ophtalmologiste.
Après ingestion	: NE PAS FAIRE VOMIR. Si la victime est parfaitement consciente/lucide. Rincer la bouche.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Prévoir d'urgence un transport vers un centre hospitalier.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Manifestations allergiques

Des réactions sur la peau comme démangeaisons, rougissement, brûlure peuvent apparaître après quelques heures.

Atteinte corrosive de l'appareil gastro-intestinal.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'ingestion, pratiquer un lavage d'estomac additionné de charbon actif Traiter la peau et la muqueuse avec des antihistaminiques et des corticoïdes Bien Rincer les yeux avec un sérum physiologique

5. LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants. Poudre chimique sèche.
Pulvérisation d'eau. Mousses résistantes au produit.
Dioxyde de carbone

Agents d'extinction non appropriés : Néant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques spécifiques : Ce produit n'est pas inflammable. Non combustible.
Réactions dangereuses : En cas d'incendie, des produits toxiques d'incinération peuvent être relargués.

Oxyde d'azote (NOx)
Anhydride sulfureux (SO₂)
Monoxyde de carbone (CO)
Gaz hydrochlorique (HCl)

Mesures générales : Non combustible. Produit ininflammable. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte incendie : Faire évacuer la zone de danger. N'admettre que les équipes d'intervention dûment équipées sur les lieux.

Equipements de protection particuliers des pompiers:

Porter un équipement de protection adéquat. Porter un appareil respiratoire autonome, des bottes de caoutchouc et des gants.

Autres informations :

Disperser les gaz/vapeurs à l'aide d'eau pulvérisée. Approcher du danger dos au vent. Refroidir les récipients exposés au feu. Recueillir séparément l'eau

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts.

6. DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Eviter toute exposition inutile. Eviter l'inhalation des vapeurs. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux ou du visage. Porter un appareil respiratoire recommandé.

Procédures d'urgence : Si l'épandage se produit sur la voie publique, signaler le danger et prévenir les autorités locales. Assurer une bonne ventilation de la zone. Evacuer et restreindre l'accès. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les gaz/vapeurs/fumées/aérosols.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Procédures d'urgence : Si l'épandage se produit sur la voie publique, signaler le danger et prévenir les autorités locales. Arrêter la fuite. Faire évacuer la zone dangereuse. Approcher le danger dos au vent. Disperser les gaz/vapeurs à l'aide d'eau pulvérisée. Ecarter matériaux et produits incompatibles.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer et contenir l'épandage. Empêcher le rejet dans l'environnement (égouts, rivières, sols). Prévenir immédiatement les autorités compétentes en cas de déversement important. Pomper dans un réservoir de secours adapté. En tant que biocide, effet pernicieux sur le milieu aquatique. Le produit ne devrait donc pas pénétrer dans les eaux de surface.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le confinement : Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec un matériau approprié. Supprimez les fuites, si possible sans risque pour le personnel.

Procédés de nettoyage : Collecter la majeure partie dans un contenant approprié. Recouvrir le restant avec de

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

l'adsorbant, mélanger intensivement et collecter de façon mécanique.

Liant approprié: liant multi-usage (Etiquetage V)

Nettoyer soigneusement le lieu de l'accident.

Les produits qui conviennent sont : Des surfaces souillées peuvent être décontaminées avec une solution à 5% bisulfite de sodium et 5% bicarbonate de sodium. Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Autres informations

Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

6.4. Référence à d'autres sections

Se référer à la section 8 relative aux contrôles de l'exposition et protections individuelles, et à la section 13 relative à l'élimination.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour

une manipulation sans danger:

Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de brouillards et/ou de vapeurs. Eviter toute exposition inutile. Ne pas respirer les gaz/vapeurs/fumées/aérosols. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Lavage fréquent des sols et équipements. Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition. Le personnel doit être averti des dangers du produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques

: Prévoir des installations électriques étanches et anticorrosion. Prise d'eau à proximité. Cuvette de retenue sous les réservoirs. Le personnel doit être averti des dangers du produit.

Conditions de stockage

: Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans des conteneurs hermétiquement clos. Eviter : Chaleur et lumière solaire. Humidité.

Le produit tel que fourni, dégage naturellement et lentement du gaz carbonique. Pour éviter une surpression, le produit est livré dans un container spécialement ventilé. Il est recommandé de conserver le

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

produit dans ce même container. Pour éviter des débordements assurez-vous toujours que les containers sont stockés et transportés dans la bonne position.

Température de stockage : 35°C au maximum
 Matériaux d'emballage : Recommandés : matières plastiques spécifiques (PVC – PE, PP), verre, polyester stratifié, acier revêtu.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour toutes utilisations particulières, consulter le fournisseur.

8. EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :
 Sans autre indication, voir point 7.

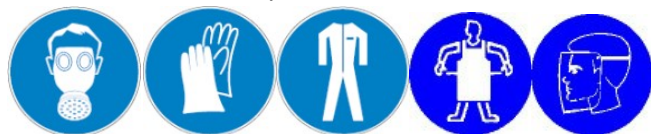
8.1. Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail : néant

8.2. Contrôles de l'exposition

Hygiène industrielle : Faire évaluer l'exposition professionnelle des salariés. Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.

Equipement de protection individuelle : Ventilation insuffisante: porter une protection respiratoire. Gants. Vêtements résistant à la corrosion. Lunettes de protection



Vêtements de protection - sélection du matériau : Exemple : caoutchouc nitrile. La compatibilité des gants et des vêtements avec le produit doit être vérifiée avec le fournisseur.

- protection des mains : Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.
- protection des yeux : Porter une protection oculaire, y compris des lunettes et un écran facial résistant aux produits chimiques, s'il y a risque de contact avec les yeux par des éclaboussures de liquide ou par des poussières aériennes.
- protection de la peau : Lorsque le contact avec la peau est possible, des vêtements protecteurs comprenant gants, tabliers, manches, bottes, protection de la tête et

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

- protection respiratoire : du visage doivent être portés. Protection préventive de la peau par un onguent.
- Risques thermiques : Si la ventilation est insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Utiliser une protection respiratoire combinée type. A/P2
- : En cas de décomposition thermique, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	: Liquide
Aspect	: Liquide
Poids moléculaire	: n.a
Couleur	: Incolore à légèrement jaunâtre
Odeur	: douce
Seuil olfactif	: Pas pertinent pour la sécurité
pH	: 3,0 – 4,0 à 20°C
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de solidification	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 100 °C
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Le produit ne s'enflamme pas spontanément
Limites explosives	: Le produit n'est pas explosif
Pression de la vapeur	: 23 mbar à 20°C
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1,015 – 1,035 à 20°C
Solubilité	: entièrement miscible
Log P octanol / eau à 20°C	: Aucune donnée disponible
Temp. d'autoinflammation	: Aucune donnée disponible
Point de décomposition	: Aucune donnée disponible

10. STABILITE/REACTIVITE

10.1. Réactivité

Jusqu'à présent, aucun danger résultant d'une réactivité du mélange n'a été identifié.

10.2. Stabilité chimique

Conditions à éviter ; avant la manipulation, le produit ne doit jamais être dilué ou mélangé avec d'autres produits chimiques, afin d'éviter tout effet néfaste sur les ingrédients actifs.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Gel. Chaleur, sources de chaleur, lumière solaire directe. Chaleur et lumière solaire.

10.5. Matières incompatibles

Lessives

Produits de réduction

Produits forts d'oxydation

Nucléophile

10.6. Produits de décomposition dangereux

Néants, au cas d'usage et stockage conforme.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë :

· Valeurs DL50/CL50 déterminantes pour la classification :

Oral LD50 4467 mg/kg (Rat)

Dermique LD50 > 5000 mg/kg (Rat)

Irritation au premier degré :

Peau : corrosif sur la peau et les muqueuses

Yeux : fortement corrosif

Sensibilisation : Sensibilisation possible par contact avec la peau.

Toxicité subaiguë à chronique :

Non mutagène (Ames-test OECD 471: In vitro genmutation study in bacteria).

Non teratogène (OECD 414 / EPA 83-3 a)

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES**12.1. Toxicité**

· **Toxicité aquatique :**

EC50 / 48 h 8 mg/l (Daphnia magna)

IC50 / 72 h 1,67 mg/l (Selenastrum capricornutum)

LC50 / 96 h 14,8 mg/l (Oncorhynchus mykiss)

12.2. Persistance et dégradabilité

La substance active CIT/MIT s'est avérée biodégradable dans l'essai de simulation OECD 301 D (Closed-Bottle-Test), O₂-consommation : > 60%.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Vu le coefficient de distribution n-Octanol/eau, une accumulation dans les organismes n'est pas probable.

log Kow -0,71, bis + 0,75 CIT/MIT

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Effets écotoxiques :

Comportement dans des stations d'épuration :

55965-84-9 mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]

; 2-méthyl- 2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)

EC20 / 3h 0.97 mg/l (Activated Sludge)

Remarque :

Si les eaux contaminées sont introduites d'une manière adéquate dans les égouts, l'enrayage de l'activité dégradante des boues activées de décantation n'est pas à attendre.

Dépendant de la concentration, possibilité d'effet toxique sur les boues activées de décantation.

Autres indications écologiques :

Indication AOX :

Pourrait préjudicier au valeur AOX des eaux usées : d'après la norme DIN 38409, H14: 0,26 %

Peut être préjudiciable au taux AOX des eaux d'égouts. Cependant la matière active est rapidement dégradée en chlore et autres dérivés organiques.

Contient de par sa formule les métaux lourds et ses composés suivants de la directive CEE No 2006/11 CEE : Néant

Indications générales : Le produit contient des substances dangereuses pour l'environnement. Une pénétration dans l'environnement est à éviter.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT :Ce mélange ne contient pas de substances qui correspondent critères aux PBT de REACH, annexe XIII.

vPvB : Ce mélange ne contient pas de substances répondant au critères vPvB de REACH, Annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION
13.1. Méthodes de traitement des déchets

N° de déchet industriel :

· Nomenclature européen des déchets	
16 00 00	DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE
16 03 00	loupés de fabrication et produits non utilisés
16 03 05*	déchets d'origine organique contenant des substances dangereuses

Méthodes de traitement des déchets : Doit être acheminé vers une station d'incinération autorisée pour déchets toxiques, conformément aux prescriptions sur les déchets toxiques.

Recommandations d'évacuation des eaux usées : Ne pas déverser à l'égout.

Recommandations d'élimination des emballages : Laver abondamment l'emballage souillé à l'eau et neutraliser avant destruction.

Réutilisation possible après lavage et décontamination. L'utilisation de l'emballage est uniquement prévue pour l'emballage de ce produit.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Après dernière utilisation, l'emballage sera entièrement vidé et refermé. Quand il s'agit d'emballage consigné, l'emballage vide sera repris par le fournisseur.

Indications complémentaires : L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence de contraintes et de prescriptions locales, relatives à l'élimination, le concernant. L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale.

14. INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

Conformément aux exigences de ADR / RID / ADNR / IMDG / ICAO / IATA

14.1. Numéro ONU

N° UN : 3265

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Description document de transport :

ADR : 3265 LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE,
N.S.A. (mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H- isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-
isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1))

IMDG, IATA CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S.
(reaction mass of: 5-chloro-2-methyl-4-iso-thiazolin- 3-one [EC no. 247-500-7] and 2-méthyl-2H -
isothiazol-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1))

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe : 8 - Matières corrosives
 Danger n° (code Kemler) : 80 - matière corrosive ou présentant un degré mineur de corrosivité
 Code de classification : C3
 Etiquetage transport : 8 - Matières corrosives


14.3.1. Transport par voie terrestre

Code de restriction concernant les tunnels : E

Quantités limitées (ADR) : 1L

Catégories de transport : 2

14.3.2. Transport maritime

Numéro EmS (1) : F-A

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Numéro EmS (2) : S-B

14.3.3. Transport aérien

Interdit en transport aérien si l'emballage est ventilé (IATA-DGR 5.0.2.13.2). Pour les échantillons jusqu'à 1 litre, il n'est pas nécessaire d'utiliser des emballages ventilés.

Prescriptions d'emballage / max. net par pièce: Avion de passagers: 852 / 5 L; Avion de cargo: 856 / 60 L

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'Emballage : III

14.5. Risques environnementaux

Polluant marin (IMDG) Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Respecter les réglementations en vigueur relatives au transport (ADR/RID, IATA/OACI, IMDG). En cas d'accident, se référer aux consignes écrites de transport et aux chapitres 5, 6 et 7 de la présente Fiches de Données de Sécurité

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**15.1.1. Réglementations EU**

Pas d'informations complémentaires disponibles.

15.1.2. Directives nationales

Indications sur les restrictions de travail :

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes

Respecter les limitations d'emploi pour les futures mères et pour celles qui allaitent

Numéro de notification/d'autorisation du produit en Belgique: 9107B

Utilisations autorisées et dose d'emploi du produit biocide en Suisse:

Produits de protection utilisés à l'intérieur des conteneurs (PT6) : 0,5 – 4,0 g/kg

Protection des liquides utilisés dans les systèmes de refroidissement et de fabrication (PT 11): 0,5 - 4,0 g/kg.

Produits anti moisissures (PT 12): 0,5 - 4,0 g/kg.

Indication en COV:

Directive 1999/13/CE:

Ce produit ne contient aucune quantité notable de "composés organiques volatils" (COV).

Directive 2004/42/CE:

Le produit ne contribue pas de manière significative à la quantité totale de COV dans les peintures et les vernis.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation de la sécurité chimique n'a pas été faite pour cette substance.

16. AUTRES INFORMATIONS

Autres données : Texte intégral des phrases R-,H- et EUH

H272

Peut aggraver un incendie; comburant.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
R23/24/25	Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R34	Provoque des brûlures.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R8	Favorise l'inflammation des matières combustibles

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement Européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

Cette fiche complète les notices techniques mais ne les remplace pas et les grandeurs caractéristiques sont indicatives et non garanties. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état des connaissances de nos fournisseurs relatives au produit concerné, à la date de rédaction. Ils sont donnés de bonne foi. La liste des prescriptions réglementaires et des précautions applicables a simplement pour but d'aider l'utilisateur à remplir ses obligations lors de l'utilisation du produit. Elle n'est pas exhaustive et ne peut exonérer l'utilisateur d'obligations complémentaires liées à d'autres textes applicables à la détention ou aux spécificités de la mise en œuvre dont il reste seul responsable dans le cadre de l'analyse des risques qu'il doit mener avant toute utilisation du produit. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu.

DENEGATION DE RESPONSABILITE : Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document